



RÉAMÉNAGEMENT

Pôle de Melun

Enquête publique du 1^{er} février au 2 mars 2022

Informez-vous et participez !



Dossier d'information

www.aménagement-pole-melun.fr

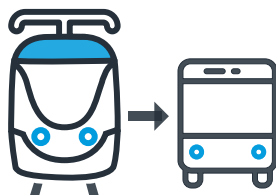
Les bénéfices du nouveau pôle-gare à terme

Avec 45 000 voyageurs par jour, la **gare de Melun est la plus fréquentée de Seine-et-Marne**. Cependant, elle ne répond pas aux besoins de déplacements. En effet, le passage souterrain ainsi que le tunnel ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite et forment une coupure entre le nord et le sud de la ville. La gare manque de visibilité, et les espaces ne sont pas bien partagés entre les bus, piétons, cyclistes et automobilistes. Avec le développement du territoire, **une augmentation de 30% du nombre de voyageurs est attendue d'ici 2030 en gare de Melun**. Le projet consiste alors à créer un véritable pôle-gare accessible à tous et facilitant les correspondances.



Garantir l'accessibilité du pôle-gare pour tous les usagers

- > Accès aux quais avec un titre de transport et liaison entre le nord et le sud de la ville en libre accès
- > Réaménagement des quais



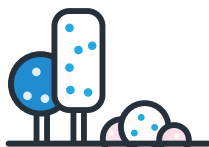
Faciliter les correspondances entre les différents modes de transport

- > Réaménagement des deux gares routières
- > Réorganisation des flux de voyageurs
- > Amélioration de l'information en temps réel et de la signalétique



Développer l'usage des modes actifs

- > Sécurisation des circulations pour les piétons et cyclistes
- > Aménagements dédiés aux vélos



Améliorer le cadre de vie

- > Création d'une nouvelle liaison entre le nord et le sud de la ville
- > Aménagement d'espaces qualitatifs



Participer à la dynamique du quartier et du cœur d'agglomération

- > Prise en compte des projets connexes (Tzen 2, projet tertiaire Prélude, coulée verte)
- > Accompagnement de l'augmentation du nombre de voyageurs

DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DÈS 2022

Des premières mesures d'accessibilité seront mises en place : les travaux auront lieu entre début 2022 et l'été. Elles portent sur l'aménagement des accès à la gare et des accès aux quais avec la rénovation des 7 escaliers du passage souterrain (mains courantes pour personnes à mobilité réduite, manchons en braille, etc.), ou encore la mise en place d'une bande de guidage pour les personnes malvoyantes.

Améliorer le cadre de vie pour les habitants de Melun



En plus des voyageurs qui pourront accéder aux quais munis d'un titre de transport, le projet profitera également aux habitants de Melun. Aujourd'hui, les voies ferrées représentent une coupure entre le nord et le sud de la ville : seul le tunnel entre l'avenue Thiers et la Place de l'Ermitage, qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), permet de franchir les voies. **Le nouveau passage souterrain sera équipé d'une liaison en libre-accès** (sans validation d'un titre de transport) et permettra à tous de franchir facilement les voies. Les habitants de Melun bénéficieront également de **nouveaux espaces publics apaisés et qualitatifs**, avec l'aménagement d'une nouvelle place Séjourné et de deux parvis piétons.



Visionnez la vidéo de présentation du projet !

FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET DU VÉLO

L'intensité du trafic automobile constitue plus de 50 % des gaz à effet de serre de la ville. En permettant à plus d'habitants d'utiliser les transports en commun et le vélo, le projet contribuera à la diminution des émissions.

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le projet permet d'accompagner le développement du territoire et prend en compte :

- La nouvelle ligne de bus à haut niveau de service Tzen 2, qui circulera du Carré Sénart à Lieusaint jusqu'à la gare de Melun
- Le programme immobilier Prélude de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (bureaux et services), en remplacement de l'ancienne halle SERNAM
- La future coulée verte qui reliera Dammarie-lès-Lys
- Le projet connexe du quartier Saint-Louis.

Un réaménagement complet du pôle-gare de Melun pour faciliter les déplacements

Le secteur gare

Afin de garantir un accès à l'ensemble des voyageurs, le projet prévoit **la mise en accessibilité de la gare grâce au réhaussement des quais 1** et au futur **passage souterrain qui sera équipé d'ascenseurs 2**.

Ce nouveau passage souterrain permettra de désaturer la gare en créant des accès supplémentaires aux quais. Il offrira également une liaison entre le nord et le sud de la ville grâce à un accès libre pour les piétons et usagers en fauteuil roulant (UFR).

Pour accompagner le développement du vélo, le tunnel public existant reliant l'avenue Thiers à la place de l'Ermitage sera **réaménagé pour être réservé aux deux-roues non motorisés 3**. Les sorties nord et sud du **nouveau passage souterrain 4 5** rendront la gare plus lisible.

Afin de désaturer les accès à la gare, le **passage souterrain existant et ses accès seront rénovés 6**.



Le secteur nord

Le **parvis nord sera réaménagé 7** en un lieu de vie apaisé (végétalisation, mobilier urbain de qualité). Pour sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes, une partie de la circulation automobile sera déviée et **le passage des camions y sera interdit**.

En parallèle, la **gare routière nord sera reconfigurée 8** afin d'accueillir un **quai dédié au Tzen 2 A**, **9 quais de bus**, **une zone de régulation 9** et une zone d'attente confortable. Pour faciliter les correspondances, la dépose des voyageurs se fera au plus près de l'entrée principale de la gare. La gare routière nord sera située à proximité du projet tertiaire Prélude C.



Sortie sud du passage souterrain
(intentions d'aménagement)



Parvis nord et gare routière nord
(intentions d'aménagement)



Le secteur sud

Un **parvis sera créé au sud du pôle-gare 11**, accompagné d'une **nouvelle place Séjourné 10**. Celle-ci sera un espace de vie privilégié pour les **piétons et les vélos** : stationnements-vélos, piste cyclable, rampe d'accès vers la future coulée verte en direction de Dammarie-lès-Lys **B**. Actuellement, les bus ont leur terminus rue de l'Industrie et sont contraints de se garer en double file. Pour améliorer la circulation et faciliter les correspondances, la **gare routière sud sera réaménagée sur la place de l'Ermitage 12**, sur l'emplacement actuel du parking. Pour emprunter le bus rapidement, les quais de départ seront situés au plus près de l'entrée de la gare. Enfin, le parc de stationnement régional étant saturé et vétuste, il sera démoli puis reconstruit en un **parking-relais 13**, permettant d'augmenter la capacité (**parking d'environ 950 places**).

LES CIRCULATIONS ROUTIÈRES À TERME

Afin de piétonner les abords de la gare et dans le cadre de la future ligne Tzen 2, le plan de circulation sera réorganisé autour du pôle-gare.

DES IMPACTS DURANT LES TRAVAUX

- Du bruit ou des poussières
- Des modifications d'accès et du fonctionnement de la gare de Melun (parvis, stationnements, accès aux quais, circulation des trains)
- Des modifications de circulation dans les rues aux abords du pôle-gare

DES MESURES POUR LIMITER CES IMPACTS

- Des horaires adaptés, pour minimiser les nuisances sonores
- Un maintien des accès aux commerces et équipements
- L'aménagement d'un parking provisoire
- Une organisation des travaux pour que la gare reste opérationnelle durant toute la période du chantier
- Des interruptions de circulation des trains ponctuelles et réalisées principalement de nuit ou durant le week-end
- Une communication auprès du public tout au long des travaux
- L'engagement d'une charte « chantier propre » par les entreprises

Les grandes étapes du projet

2016-2017

Études d'opportunité et de faisabilité (Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales, DOCP)

Décembre 2017

Approbation du DOCP

Janvier – mars 2018

Concertation préalable

2018-début 2021

Études préliminaires (Schéma de Principe)

Avril 2021

Approbation du Schéma de Principe et du Dossier d'Enquête d'Utilité Publique au Conseil d'administration Île-de-France Mobilités

2021-2022

Études détaillées (Avant-projet)

Début 2022

Enquête publique

2022-2023

Études travaux (Projet)

2023

Travaux préparatoires

2024-2030

Travaux d'infrastructures et mise en service progressive des aménagements du pôle-gare

2030

Mise en service complète du pôle-gare

Le coût du projet

Le coût total du projet est évalué à ce stade des études (études préliminaires dites « Schéma de Principe ») à **160 M€ HT** (aux conditions économiques de 2019).

LE DIALOGUE AVEC LE TERRITOIRE

Du 29 janvier au 2 mars 2018, Île-de-France Mobilités et ses partenaires ont organisé une concertation préalable sur l'opportunité et les caractéristiques principales du projet. Riverains, voyageurs, collectivités locales, acteurs associatifs et économiques concernés ont ainsi pu s'exprimer sur le projet. Le bilan de la concertation s'est appuyé sur les 351 avis émis pendant cette phase et il a été pris en compte dans les phases d'études suivantes.

Le dialogue s'est ensuite poursuivi avec l'ensemble des collectivités locales pour réaliser les études préliminaires (schéma de principe) et le dossier d'enquête d'utilité publique du pôle-gare. Ce dialogue sera maintenu tout au long des études et des travaux et jusqu'au réaménagement complet du pôle-gare.

Les acteurs du projet

L'État, la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et SNCF assurent le financement.



Le pilotage des phases d'études, de concertation et d'enquête publique est assuré par Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des mobilités en Île-de-France.



Les travaux seront pilotés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS), SNCF – Gares & Connexions.



L'enquête publique

L'enquête publique, étape réglementaire avant le début des travaux, s'applique à tous les projets ayant un impact sur leur environnement. Elle vise à :

- Présenter au public les caractéristiques du projet et les conditions de son insertion dans son environnement, ses impacts et les mesures pour y remédier ;
- Recueillir l'expression du plus grand nombre afin d'apporter des éléments d'information utiles à l'appréciation du projet et affiner la poursuite des études ;
- Déclarer l'utilité publique du projet.

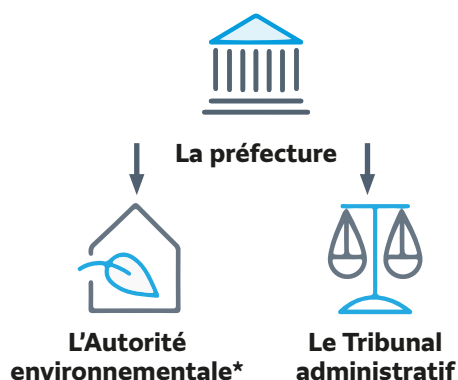
L'organisation de l'enquête publique est assurée par le Préfet de Seine-et-Marne. Elle se déroule sur les communes de Melun, Dammarie-lès-Lys et La Rochette, sous l'égide d'un commissaire enquêteur indépendant, qui veillera à son bon déroulement et à la bonne information du public. Après clôture de l'enquête, le Préfet aura un an pour se prononcer sur l'utilité publique du projet.

LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

LA PRÉPARATION DE L'ENQUÊTE

La préfecture vérifie que le dossier d'enquête publique est complet. Elle saisit ensuite pour avis l'**Autorité environnementale** puis le Tribunal administratif.

Le Tribunal administratif désigne ensuite le **commissaire enquêteur**.



PENDANT L'ENQUÊTE

Le **commissaire enquêteur** est chargé de veiller au bon déroulement de l'enquête publique et à la bonne information du public ; il recueille également les observations du public.

Les participants (habitants et acteurs du territoire) donnent leur avis et font part de leurs remarques sur le projet.



APRÈS L'ENQUÊTE

30 jours après la fin de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établit un rapport sur le déroulement de l'enquête et rend son avis sur le projet.

Sur la base de cet avis, le Préfet se prononce sur l'**utilité publique** du projet, au plus tard un an après la clôture de l'enquête.

Les études peuvent se poursuivre et les premiers travaux peuvent ensuite être lancés.

*L'Autorité environnementale est une instance qui dispose de 2 mois pour donner son avis sur la qualité de l'évaluation des incidences sur l'environnement et sur les mesures visant à éviter, réduire ou compenser leurs impacts expliqués dans le dossier.

Enqu te publique du 1^{er} f vrier au 2 mars 2022



SCANNEZ AVEC VOTRE SMARTPHONE

Comment participer ?

Rencontrez le **commissaire enqu teur**

Cinq permanences sont organis es :

- **En mairie de Melun**
16 rue Paul-Doumer :
 - le **mardi 1^{er} f vrier 2022**
de 9h00   12h00
 - le **samedi 19 f vrier 2022**
de 9h00   12h00
 - le **mercredi 2 mars 2022**
de 14h30   17h30
- **En mairie de La Rochette**
55 rue Rosa-Bonheur :
 - le **samedi 12 f vrier 2022**
de 9h00   12h00
- **En mairie de Dammarie-l s-Lys**
26 rue Charles de Gaulle :
 - le **mercredi 23 f vrier 2022**
de 14h00   17h00



Consultez le **dossier d'enqu te**

- **En mairie de Melun (16 rue Paul-Doumer)**
- **En mairie de La Rochette (55 rue Rosa-Bonheur)**
- **En mairie de Dammarie-l s-Lys (26 rue Charles de Gaulle)**
- **Le site du registre num rique**
polegare-melun.enquetepublique.net
- **Le site de la pr fecture** [www.seine-et-marne.gouv.fr/
Publications/Enquetes-publiques](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)
- **Le site du projet** www.amenagement-pole-melun.fr



D posez un avis

- **Le registre  lectronique** polegare-melun.enquetepublique.net
- **Par courriel** polegare-melun@enquetepublique.net
- **Par courrier**   l'attention de Monsieur le commissaire enqu teur
Christian HANNEZO / Mairie de Melun, 16 rue Paul-Doumer,
77000 Melun
- **Les registres papiers** disponibles dans les mairies de Melun,
Dammarie-l s-Lys et La Rochette

www.amenagement-pole-melun.fr

Dossier d'information  dit  par  le-de-France Mobilit s - janvier 2022 - Directeur de publication : Laurent Probst
Responsable de r daction : Arnaud Crolais - Conception-r alisation : PARIMAGE - Cr dits photos :  Urbanica